DLP 11-9-79166570

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C C P. DIJON 3405 12 K

Bulletin n° 170 - 10 Septembre 1979

POU DE SAN JOSÉ

Les premières larves mobiles de deuxième génération se rencontrent actuellement. Un traitement d'été devra être appliqué en pépinière et en zone contaminée par cette cochenille contre laquelle la lutte est obligatoire.

Traiter à forte pression en utilisant soit un oléoparathion à 25 grammes de matière active par hectolitre, soit un parathion émulsion, soit le méthidathion (Ultracide) à 40 grammes de matière active par hectolitre.

Ce traitement devra se faire entre le 15 et le 30 septembre.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET POIRES : Le vol se poursuivant, maintenir la protection des variétés tardives en respectant les délais d'emploi.

CÉRÉALES

TRAITEMENT DES SEMENCES DE CEREALES : Compte tenu des attaques observées au printemps 1979 et dûes aux MOUCHES GRISES surtout dans les blés derrière betteraves et oignons, nous conseillons l'utilisation de semences traitées avec un des insecticides suivants :

- diéthion + lindane : 150 g. + 40 g. de matière active par quintal de semences
- endosulfan + lindane : 100 g. + 40 g. " " " "

Pour le traitement général des semences, se reporter au bulletin de l'an dernier n° 140 du 3 octobre 1978

BETTERAVES

OIDIUM - CERCOSPORIOSE : Les cultures qui présentent un développement important de l'oïdium peuvent encore faire l'objet d'un traitement, notamment les parcelles dont l'arrachage est prévu tardivement.

Si la présence de foyers de cercosporiose est également observée, un traitement mixte peut être réalisé par association de soufre (Microthiol spécial, Thiovit Microbille,... 7,5 Kg) + Benlate 0,3 Kg/ha

COLZA

DESHERBAGE (additif au bulletin n° 169 du 21 août 1979) :

- Comodor (butam) : en plus de son utilisation en pré-semis du colza avec ou sans incorporation, le produit peut également être appliqué en post-semis, prélevée de la culture.

GROSSE ALTISE : Nous rappelons l'intérêt de surveiller attentivement les cultures dès la levée au moyen des cuvettes jaunes.

P 107

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté". Le Directeur-Gérant : P. JOURNET - Commission Paritaire de Presse N° 527 - AD

CULTURES LÉGUMIÈRES

TEIGNE DU POIREAU : Le temps chaud de fin août, début septembre ayant favorisé l'activité des papillons, poursuivre la protection des cultures. Joindre un mouillant à l'un des produits conseillés dans le bulletin n° 162 du 25 juin 1979 ainsi que Bacillus thuringiensis.

ABONNEMENT A "PHYTOMA-DÉFENSE DES CULTURES"

Le fait d'être abonné aux Avertissements Agricoles vous a valu jusqu'à ce jour de recevoir gratuitement du Ministère de l'Agriculture, un certain nombre de documents phytosanitaires, et, en particulier, le service des dix numéros annuels de la revue "Phytoma-Défense des cultures".

A partir du 1er janvier 1980, vous ne recevrez celle-ci qu'à la condition de souscrire personnellement un abonnement.

En effet, la réglementation de la Commission paritaire des publications et agences de presse ne réserve les avantages fiscaux et les tarifs postaux réduits qu'aux publications dont le service n'est pas systématiquement assuré à des lecteurs qui n'ont pas "manifesté explicitement leur volonté de recevoir ces publications ou de s'en voir maintenir le service".

En plein accord avec le Service de la Protection des Végétaux, nous avons toutefois décidé que tous les abonnés aux Avertissements bénéficieraient d'un tarif très réduit en 1980 s'ils renouvelaient leur abonnement avant la fin de cette année.

Le prix normal de l'abonnement est fixé pour 1980 à 85,00 F. Si vous vous abonnez avant le 30 novembre 1979, vous bénéficierez du prix exceptionnel de 45,00 F. A partir du 1er décembre et jusqu'au 31 décembre 1979, un prix de faveur, de 60,00 F., vous sera encore consenti.

Nous pensons que vous êtes suffisamment attaché à cette revue pour ne pas vouloir vous en priver. Dans sa nouvelle présentation, elle complète utilement la documentation fournie par votre Station d'Avertissements Agricoles. Ses mises au point objectives sur tous les problèmes phytosanitaires, ses actualités, ses informations très variées, ses conseils constituent pour vous un indispensable outil de travail dans le domaine si complexe de la protection des cultures.

Dix minutes consacrées à la lecture d'un article sérieux vous permettront peut-être d'éviter d'importantes pertes de récoltes. Disposer à tout instant d'une bonne revue (désintéressée car l'Association RURALIA qui l'édite est une association à but non lucratif), c'est en quelque sorte contracter une assurance contre les ennemis et les maladies des cultures. Une assurance avantageuse.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de Circonscription Adjoint :

G. RIFFIOD

Inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse n° 527 AD.